



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 juillet 2015

En cas de problèmes

Vous rencontrez un problème avec votre intermédiaire financier et vous souhaitez connaître la marche à suivre pour régler le litige ? Vous voulez porter une réclamation mais vous ne savez pas comment faire ? Vous êtes à la recherche d'un compte inactif ou oublié ? Nos réponses.

Que faire en cas de litige ?

Si vous êtes confronté à un litige avec votre intermédiaire financier (par exemple des erreurs sur votre relevé de compte, un ordre de bourse mal passé...) ou que vous devez faire face à la faillite de établissement, des solutions s'offrent à vous. Quels sont ces recours ?



[> Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/que-faire-en-cas-de-litige) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/que-faire-en-cas-de-litige]

Placements : comment adresser une réclamation ?

Suite à un litige avec votre intermédiaire financier, vous souhaitez porter une réclamation. Quelle est la procédure à suivre ? Quelles sont les obligations de votre intermédiaire ?

Comment votre demande sera-t-elle traitée ? Que faire si vous n'êtes pas satisfait ? Explications.

> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/placements-comment-adresser-une-reclamation) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/placements-comment-adresser-une-reclamation]



Comptes inactifs ou oubliés : comment retrouver votre argent ?

Quand un compte est inactif ou oublié, l'argent devient la propriété de l'Etat au bout de 30 ans. Cela concerne les livrets, l'épargne-logement, l'assurance-vie, les investissements en bourse, le PEE.

Comment savoir si vous êtes concerné ?

Que devez-vous faire si vous avez un compte inactif ? Qui contacter ?



> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/comptes-inactifs-ou-oublies-comment-retrouver-votre-argent) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/comptes-inactifs-ou-oublies-comment-retrouver-votre-argent]

Victime d'une arnaque : comment déposer une plainte ?

Les arnaques aux placements financiers se multiplient. De nombreux sites internet frauduleux sont créés chaque jour dans le but de vous escroquer. Si vous en êtes victime, la seule solution est de porter plainte.



> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/victime-dune-arnaque) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/conseils-pratiques/en-cas-de-problemes/victime-dune-arnaque]

En savoir plus

📄 Fiche pratique : le médiateur de l'AMF

Mots clés

MÉDIATION

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT

MÉDIATION

27 novembre 2017

S'informer sur... Le médiateur de l'AMF



MÉDIATION

Dossier La finance pour tous : la médiation des litiges financiers



ARTICLE

BIEN INVESTIR

02 juillet 2021

Vérifier une autorisation



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02